

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE  
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

---

TOME QUATRIÈME

---

1885

---

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE  
65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE  
20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1885

sur la vie des animaux et, quand nous les connaissons mieux, nous serons peut-être moins tentés de creuser un abîme entre eux et nous.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

#### ÉTUDE SUR LA FERRURE DES ANIMAUX DOMESTIQUES CHEZ LES ANCIENS

PAR M. CORNEVIN

M. Cornevin, au nom de M. Fontannes et au sien, met sous les yeux de la Société une hipposandale trouvée dans la Seine au barrage de Jaulnes, près de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne). Il profite de l'occasion pour résumer les connaissances actuelles sur la ferrure des animaux domestiques dans l'antiquité. De la collation des textes grecs et latins, il résulte que la ferrure à clous n'a été connue ni des Grecs ni des Romains. Le climat et le sol de l'Orient d'ailleurs n'en font point une nécessité comme en Occident, et aujourd'hui encore les Orientaux ne se servent pas couramment de l'armature en fer à l'aide de laquelle nous protégeons le pied de nos chevaux. Pour les animaux blessés, on s'est servi de la *solea*, sorte de chaussure d'abord en sparterie, puis en cuir et enfin en métal. C'est cette dernière qui constitue l'hipposandale, dont M. Cornevin montre un spécimen.

La nature du métal employé a varié suivant les temps et surtout suivant la variété des possesseurs de chevaux. Sous les empereurs on les fit confectionner en argent et même en or.

Quand les archéologues se trouvèrent en présence des *soleæ* mêlées à d'autres vestiges de l'époque gallo-romaine ou romaine, ils furent fort embarrassés et les prirent d'abord pour des culs-de-lampe, puis pour des étriers. La lumière ne se fit que lorsque M. Troyon découvrit aux Granges, dans le canton de Vaud, ces objets contenant encore la phalange unguéale du cheval. Quelques années plus tard, sa découverte fut confirmée par M. le conservateur du musée de Besançon.

En ce qui concerne la ferrure à clous, tout indique que c'est une invention celtique. Jusqu'à présent, les fers remontant d'une façon authentique à l'époque la plus reculée qu'on connaît, étaient ceux trouvés dans les tombeaux de Chilpéric I<sup>er</sup>, mort en 481 de notre ère. Dans une excursion qu'il a faite, il y a deux ans, dans l'Anjou, M. Cornevin a vu au musée de Laval des fers indiqués comme provenant de Jublains, l'ancienne Nœdunum des Aulerces. Or, Jublains a été détruit en 273; s'il n'y a pas d'erreur sur la provenance, il faut donc faire remonter la ferrure à clous jusqu'au troisième siècle au moins.

M. Cornevin appelle particulièrement l'attention de ses collègues sur les petites dimensions des fers des temps mérovingiens; leur poids ne dépasse guère 100 grammes; ils ont seulement trois étampures de chaque côté, au lieu de quatre comme les fers actuels et leurs bords sont ondulés, bosselés en face de chaque étampure. Leur poids et leurs dimensions restent dans cet état jusque vers le onzième siècle, ainsi que cela résulte des spécimens que M. Cornevin fait circuler; puis, peu à peu, le poids et les dimensions augmentent, ce qui semble indiquer qu'à partir de cette époque la taille et la corpulence des équidés ont augmenté, ce qu'il n'est point irrationnel de supposer, puisque c'est le moment de la féodalité, où les chevaliers bardés de fer guerroyent sans cesse, montés sur leurs palefrois ou destriers.

Le besoin de chevaux grands et forts a sans doute été un stimulant pour mieux nourrir et soigner les antiques races qu'on possédait, et, sous l'influence d'une hygiène mieux entendue, la taille s'est haussée et la musculature amplifiée. Peut-être aussi y a-t-il eu des croisements avec des races plus grandes et plus étoffées.

En terminant, M. Cornevin dit que, si les Romains ne connaissaient pas la ferrure, ils savaient rogner la corne quand elle devenait trop longue. Ils se servaient même pour cela du *boutoir*, que nous leur avons vraisemblablement emprunté. On a trouvé en effet un spécimen de cet outil de maréchalerie

dans les ruines de Pompeï, et les auteurs d'agronomie et d'hippiatrique de l'antiquité répètent assez fréquemment que « *le fer nourrit l'ongle* ».

## DISCUSSION

M. Arloing demande quels sont les motifs invoqués par M. Cornevin pour admettre que l'hipposandale était usitée seulement comme appareil de pansement pour les pieds malades. Il incline à penser que c'était plutôt un mode de ferrure primitive qui, sans doute, devait avoir des inconvénients, car la ferrure, si perfectionnée qu'elle soit, est toujours un mal nécessaire.

M. Cornevin s'est basé, pour admettre l'usage exclusivement thérapeutique de l'hipposandale sur les recherches du colonel de Sailly qui n'a pas pu utiliser d'une manière effective les chevaux ainsi ferrés : ils se coupaient rapidement la peau au point d'attache des courroies de cette semelle métallique et en étaient comme entravés.

M. Arloing n'est pas absolument converti par lesdites expériences, car, à supposer que l'invention de l'hipposandale ait été suggérée par des indications thérapeutiques, il était tout naturel qu'on en fit l'application pour prévenir l'usure du pied, dont les inconvénients étaient sans doute bien plus grands que ceux résultant de l'application de cette armature métallique grossière.

Quant à ce prétendu bouterolle trouvé dans les ruines de Pompeï et déposé au musée de Naples, qu'est-ce qui prouve l'authenticité de ses usages? On ne peut guère se baser sur la forme, car cet instrument varie beaucoup, même à notre époque, suivant les pays. Le bouterolle anglais, par exemple, ne ressemble pas du tout au bouterolle français.

M. Cornevin répond qu'une scène hippique gravée sur le manche dudit bouterolle atteste d'une manière irrécusable son

emploi comme instrument de maréchalerie. (Voir la brochure de M. Charles Robert, intitulée le *Boutoir romain*.)

M. Lacassagne demande si, dans les tombeaux où l'on a trouvé des hipposandales en place, il y en avait aux quatre membres, aux deux postérieurs ou bien à un seul. Il est certain que, si elles servaient de ferrure, on devait les employer aux quatre membres ou au moins aux deux postérieurs qui sont les membres propulseurs, tandis que, si c'étaient des appareils de pansement, leur usage devait être restreint aux membres malades.

M. Cornevin répond que, dans la découverte de M. Troyon, il n'est pas fait mention des membres auxquels il a trouvé des hipposandales.

M. Chantre signale le nombre considérable d'hipposandales trouvées à Autun et ailleurs, nombre qui est une forte présomption contre leurs usages pathologiques.

La séance est levée à six heures et demie.

L'UN DES SECRÉTAIRES, F. LESBRE.

---